

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Sacré-Coeur

Date : 24 mai 2022

Nombre de signalements de violence : 339

Nombre de signalements d'intimidation : 7

Nombre de plaintes : 0

* prendre note que les signalements sont comptabilisés selon le nombre de personnes impliquées (auteur(s) ou victime(s)). Une situation dans laquelle 4 élèves ont pris part, comptera donc comme 4 signalements.

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2020-2021

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et poursuivre les activités visant à maintenir un climat sain et sécuritaire. Poursuivre l'accompagnement du personnel afin d'améliorer les pratiques en lien avec les interventions efficaces et assurer plus de cohérence entre les intervenants. S'assurer que les intervenants se réfèrent au protocole de gestion des écarts de conduite (incluant les interventions visant la violence et l'intimidation) – matrice comportementale, classification des comportements et arbre décisionnel – y faire référence dans les interventions auprès des élèves S'assurer de la consignation ordonnée des événements dans l'outil MÉMOS afin de pouvoir mieux extraire les données de l'outil 	<ul style="list-style-type: none"> Reprendre les activités du conseil étudiant si possible Poursuivre l'animation de jeux sur la cour pour favoriser le jeu positif et les habiletés sociales Poursuivre l'accueil du matin de certains élèves, à la manière d'un « check in check out » par la TES ou des enseignants d'accueil Poursuivre la prévention et les interventions en lien avec les réseaux sociaux. Poursuivre la collaboration avec l'organisme Escouade pour l'enfance (ateliers de prévention) et Grands Frères, Grandes Sœurs.



Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : oui /non pourquoi?

- Présenter la matrice comportementale et les affiches dans les différents lieux de l'école aux élèves. **Oui et non... la matrice a été présentée aux élèves et les comportements attendus ont été enseignés. Cependant les affiches n'ont pas été réinstallées à la suite des travaux de rénovation au 2^e étage. Quelques affiches ont été faites par les élèves pour faire la promotion des valeurs de l'école et des comportements attendus.**
- Faire l'enseignement explicite des comportements attendus avec plans de leçons. **Oui**
- Visite de la direction dans chaque classe. **Oui, à certains moments et messages généraux à l'intercom**
- S'assurer de faire connaître aux élèves les interventions possibles en cas d'écarts de conduite. **Oui**
- Se référer aux affiches dans les différents lieux dans l'école. **Oui, lorsque les affiches sont disponibles**
- Prévoir des discussions en classe pour favoriser la participation active des élèves (ex : relever des bons coups) et valoriser au quotidien (système de renforcement positif école et classe – système de cœurs). **Oui**
- Vivre des célébrations de classe et d'école (casse-têtes d'école bronze, argent et or). **Oui**
- Rappeler les règles de la matrice des attentes comportementales (ex : établir un défi mensuel, après un congé, un changement de saison...). **Oui**
- Par la littérature jeunesse, sensibiliser les témoins pour leur permettre d'agir. **Oui, des plans de leçons spécifiques à chaque niveau seraient pertinents à implanter**
- Prévoir une programmation d'animation le midi, par cycle, parascolaire, basketball, multisport, plateaux de jeux sécuritaires **Oui**
- S'assurer la présence d'une éducatrice spécialisée aux récréations. **Oui**
- Mettre en place des coins calmes dans l'école et sur la cour incluant des repères visuels (étapes de résolution de conflits). **Oui et non... les affiches des étapes de résolution de conflit sont à mettre en place**
- Formation de l'équipe du personnel d'encadrement du dîner et des récréations à la surveillance active. **Oui**

Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi?

- Inciter les élèves à dénoncer une situation à un adulte en qui ils ont confiance. **Oui**
- Prévoir des modalités confidentielles telles des boîtes aux lettres verrouillées installées à différents endroits (élèves). **Non, avec le temps, nous avons réalisé que les élèves sont à l'aise d'en parler à un adulte de confiance à l'école ou à un parent qui communique avec l'école.**
- Informer les parents par téléphone (conserver des traces) ou par écrit, via Mémos ou courriel. **Oui**
- Identifier les personnes de l'école qui agiront à titre d'intervenants pour recevoir les messages ou plaintes. **Oui**
- Consigner les actes, dans l'outil MEMO (victimes et auteurs) **Oui**



Les mesures éducatives et de sanction : oui/non pourquoi?

DÉMARCHE D'INTERVENTION GRADUÉE

1^{re} intervention auprès de l'élève

- Rappel des apprentissages du comportement attendu OUI
- Renforcement du comportement attendu OUI
- Rencontre avec le titulaire OUI
- Réflexion, lettre d'excuses, geste réparateur ou autre. OUI
- Note à l'agenda pour les parents. OUI ou autre type de communication (téléphone ou courriel)

2^e intervention auprès de l'élève

- Réflexion, lettre d'excuses, geste de réparation ou autre. OUI
- Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant OUI
- Suivi hebdomadaire par l'éducateur spécialisé de l'école. OUI
- Communication et sollicitation de la collaboration des parents OUI
- Retrait de privilèges OUI
- Retrait du groupe OUI
- Rencontre avec une personne ressource de l'école OUI
- Soutien individuel à fréquence rapprochée OUI
- Signature d'un contrat signé par l'élève et ses parents (gradation d'interventions). OUI

3^e intervention auprès de l'élève

- Rencontre de la direction avec l'élève et ses parents. OUI
- Mesures d'accompagnement, d'aide et de soutien pour les auteurs, les complices et leurs parents OUI
- Plan d'intervention ou plan d'action : OUI
- Suspension interne ou externe. OUI



- Protocole de retour de suspension OUI
- Collaboration avec le service éducatif de la CS ou les partenaires externes (Ex. : CISSS ,service de police) OUI
- Plainte policière OUI
- Référence à un professionnel. OUI

Les mesures de soutien : oui/non pourquoi?

- Accueillir l'élève de façon chaleureuse. OUI
- Prendre au sérieux leur dénonciation. OUI
- Offrir l'opportunité de ventiler leurs émotions. OUI
- Valoriser leurs interventions, les encourager à poursuivre. OUI
- Assurer la confidentialité des élèves témoins. OUI
- Offrir du soutien et de l'aide au besoin. OUI
- Consigner les actes d'intimidation dénoncés. OUI

Les difficultés rencontrées :

L'année scolaire 2021-2022 nous a apporté son lot de défis avec les contraintes liées à la pandémie de covid-19 et le respect des consignes sanitaires.

Nous avons l'habitude d'accueillir certains élèves dans une autre classe afin de leur offrir un espace bienveillant en dehors de leur classe habituelle. Nous n'avons pu avoir recours à ce moyen en début d'année. Cependant, dès que cela a été possible, nous avons remis ce moyen en place. Nous avons pu en cours d'année remettre les pairages de pairs aidants/positifs pour accompagner des élèves soit plus jeunes, soit ayant des défis particuliers.

L'absence de personnel dû aux conditions sanitaires et au manque de main d'œuvre a provoqué un retard sur les animations internes d'ateliers d'habiletés sociales mais aussi sur les ateliers présentés par des intervenants externes.

Les éléments facilitants :

Le local TES permet d'accueillir des élèves ayant besoin de prendre un moment de recul pour retrouver leur calme. Ce local a également servi pour l'animation d'ateliers d'habiletés sociales et rencontres/suivis individuels. Des ateliers répartis sur six semaines ont été offerts aux élèves de 5 et 6ième année en lien avec l'utilisation

d'internet et des réseaux sociaux. Les élèves de 4^{ième} année ont aussi été accompagné lors d'ateliers touchant la gestion des émotions et la résolution de conflit. La collaboration avec des organismes externes facilite les interventions et permet d'offrir plus d'activités de prévention aux élèves.

Le personnel de l'école s'est mobilisé pour s'assurer que les interventions de tous soient cohérentes et l'équipe de surveillance c'est grandement impliqué au niveau de la surveillance active. Une TES supplémentaire a été engagée afin d'introduire des animations activités supervisées lors des moments non-structurés visant principalement les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e année. La présence de stagiaires en travail social a permis de créer une escouade contre l'intimidation (élèves de 6^{ième} année) ayant pour but de sensibiliser les élèves de notre école aux bienfaits de la bienveillance. De plus, un support au niveau du transport scolaire est offert en soutien aux chauffeurs d'autobus (suivis réguliers, plans d'action pour certains élèves, système de renforcement positif).

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves		Dans nos relations avec les partenaires
<p>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension commune des concepts et amélioration de l'arrimage entre tous les intervenants de l'école. • Partage de stratégies d'intervention, réflexions collectives • La révision du protocole en 2019-2020 avait permis de clarifier la procédure à suivre pour faire les signalements et intervenir dans toutes les situations qui nuisent au climat de l'école. Le climat s'était amélioré. Étant donné l'arrivée de nouveaux membres du personnel, il sera important de présenter à tous le protocole en début d'année. 	<p>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignement explicite des règles de vie et des comportements attendus a permis de diminuer le nombre d'interventions reliés à des situations d'intimidation. • Les ateliers et les discussions animés dans chaque classe ont favorisé la participation active des élèves et augmenté la tolérance face aux différences • 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et l'importance accordée à ceux-ci ont incité plus d'élèves à dénoncer aux adultes de l'école et surtout plus de dénonciations avant que les problèmes prennent de l'ampleur. • Les mesures de soutien ou d'encadrement offerts à un élève victime ou auteur ont facilité la résolution des conflits et accéléré le processus de réconciliation. 	<p data-bbox="1830 703 2529 906">• Collaboration avec les intervenants partenaires, dont les intervenants du CISSS.</p> <p data-bbox="1830 906 2529 954">Dans nos relations avec les parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collaboration et le suivi avec les parents permettent de les engager dans la recherche de solutions • Ouverture et confiance des parents à collaborer avec l'école pour la résolution de conflits reliés à la violence ou l'intimidation.

Recommandations



Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Poursuivre l'accompagnement du personnel afin d'améliorer les pratiques en lien avec les interventions efficaces et assurer plus de cohérence entre les intervenants.
- S'assurer que les intervenants se réfèrent au protocole de gestion des écarts de conduite (incluant les interventions visant la violence et l'intimidation) – matrice comportementale, classification des comportements et arbre décisionnel – y faire référence dans les interventions auprès des élèves
- S'assurer de la consignation ordonnée des événements dans l'outil MÉMOS afin de pouvoir mieux extraire les données de l'outil
- Faire la promotion du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et poursuivre les activités visant à maintenir un climat sain et sécuritaire.
- Poursuivre l'animation de jeux sur la cour pour favoriser le jeu positif et les habiletés sociales
- Poursuivre l'accueil du matin de certains élèves, à la manière d'un « check in check out » par la TES ou des enseignants d'accueil
- Poursuivre la prévention et les interventions en lien avec les réseaux sociaux.
- Poursuivre la collaboration avec l'organisme Escouade pour l'enfance (ateliers de prévention des agressions sexuelles)
- Poursuivre la collaboration avec l'organisme Grands Frères et Grandes Sœurs
- Poursuivre la formation de l'équipe d'encadrement du dîner et des récréations à la surveillance active.
- Poursuivre l'utilisation de plan d'action personnalisé auprès des élèves réfractaires.
- Poursuivre l'utilisation de la littérature jeunesse et prévoir des plans de leçons pour s'assurer qu'une variété de situations soit présentée aux élèves au cours du primaire.
- Installer à différents endroits stratégiques des affiches rappelant les étapes de résolution de conflit.

L'école Sacré-Coeur continuera de

- s'assurer d'un service d'encadrement de qualité;
- d'implanter son programme d'animations (choix d'activités selon les intérêts des élèves, la promotion de saines habitudes de vie), incluant des activités le midi et durant les récréations et ateliers de sensibilisation.
- rencontrer certains élèves le matin pour un suivi (TES et direction).
- d'offrir des activités parascolaires impliquant les enseignants et les élèves (basketball, arts, plateaux multi-sports, etc.)
- miser sur les pratiques efficaces pour un climat sain et sécuritaire

L'évaluation du plan de lutte de l'école Sacré-Coeur sera présentée aux membres du conseil d'établissement lors de la première séance de l'année scolaire 2022-2023 pour adoption.